





## Buaget Choyen

## Pour la présentation au citoyen, des dispositions de la Loi de Finances de l'année 2014

L'élaboration du Budget Citoyen au titre de l'année 2014, pour la troisième année consécutive, consolide le choix de la transparence, considérée comme l'une des priorités du Gouvernement, consacrant ainsi les droits et les libertés tels apparaissant dans la Constitution, notamment ceux relatifs à l'accès à l'information.

Ce document, qui a été enrichi suite aux sondages réalisés auprès des citoyens et aux échanges entretenus avec les différents acteurs de la société civile, permet au simple citoyen comme au spécialiste d'interagir avec les dispositions de la Loi de Finances dans sa phase de préparation, ses hypothèses et ses orientations, ses données chiffrées ventilées selon les différents programmes et projets ainsi que ses dispositions douanières et fiscales.

De manière plus précise, ce document qui n'est autre qu'une représentation simplifiée de la loi de finances pour l'année 2014, permet aux citoyens, indépendamment de leurs catégories et de leurs ambitions, de connaître le contenu de la mise en œuvre du programme gouvernemental sur les plans institutionnel, économique et social par des indicateurs renseignant sur les réalisations et les prévisions de réalisations pour l'année 2014 et suivantes. Il met particulièrement en relief les dispositions visant la satisfaction des besoins de première nécessité des citoyens selon les priorités, notamment celles des démunis et des habitants du monde rural et des régions enclavées. L'objectif étant de concrétiser davantage les principes de la justice sociale et de l'égalité des chances.

La loi de finances pour l'année 2014 puise ses directives et ses dispositions dans les Hautes Orientations Royales contenues dans les discours de sa Majesté à l'occasion de la fête du Trône et de la Révolution du Roi et du Peuple et l'ouverture de l'année législative en cours ainsi que dans les engagements du programme du gouvernement.

Elle constitue une étape importante dans le processus de la mise en œuvre des réformes entreprises par notre pays et pilotées par sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste. Des réformes qui s'inscrivent dans le cadre du projet de développement intégré, sur la base duquel notre pays est parvenu a réaliser de grands acquis sur le plan des infrastructures, de la diversification et la modernisation du tissu économique, de l'encadrement à moyen et à long terme des différents secteurs importants dans le cadre de stratégies étudiées, dont les retombées commencent à se faire sentir au niveau de la structure sources de la croissance et du développement humain dans ses différentes dimensions.

L'ensemble des dispositions et des mesures de la Loi de Finances ont été formulées selon une approche intégrée, conjuguant le réalisme dans la détermination des objectifs, le rétablissement de la confiance de tous les investisseurs nationaux et internationaux dans notre économie et nos finances publiques, et la volonté de redonner espoir à tous les citoyens du Maroc.